



SECRETARIAT
À LA PRIVATISATION

SECRÉTARIAT À LA PRIVATISATION



< L'izuba, hôtel de grand confort au bord du lac Kivu.

Investir au Rwanda : les privatisations

< Champ de thé et usine OCIR-THÉ.

Le pays des mille collines est délimité au nord par l'Ouganda, au sud par le Burundi, à l'est par la Tanzanie et, à l'ouest par la République démocratique du Congo. Cette position au cœur de l'Afrique est unique : les liaisons routières du Rwanda avec ses voisins immédiats et ses vols internationaux garantissent l'accès des investisseurs à un véritable marché sous-régional. Les autorités rwandaises ont par ailleurs promis de rétablir les grands équilibres économiques du pays en désengageant notamment l'État de toute activité commerciale et industrielle et en privatisant les entreprises publiques. Le processus de privatisation continue en commençant par ELECTROGAZ, la compagnie chargée du transport et de la distribution de l'eau, de l'électricité et du gaz ; et par RWANDATEL, la société nationale des télécommunications.

CE QUI EST PRIVATISABLE

> Le thé

Le programme de privatisation concerne neuf unités, celles de Kitabi, Mata, Rubaya, Nyabihu, Pfunda, Gisakura, Shagasha, Mulindi et Gisovu. Les actifs mis en vente appartiennent à l'Office rwandais du thé (OCIR-Thé). Ils ne concernent pas les plantations ni les actifs des organisations paysannes ou des intervenants privés. Il s'agit, selon les cas, de l'usine de traitement, des plantations dites « blocs industriels », des bâtiments sociaux et des boisements. L'offre est ouverte aux investisseurs nationaux et étrangers, sans distinction. A noter que, dans les usines qui travaillent avec des planteurs privés, une partie du capital leur est réservée. La filière thé au Rwanda occupe 12 541 hectares. Les plantations peuvent revêtir plusieurs formes :

- Les blocs industriels (BI) : leur superficie représente 31% de la superficie totale (4 002 ha) et leur gestion est rattachée aux usines. Ils sont exploités directement par OCIR-Thé et font partie des unités à privatiser. Toutes les usines possèdent des blocs industriels, sauf celles de Shagasha et Mulindi.
- Coopthés : sur appui du gouvernement et du FED, ce sont des coopératives qui ont été créées afin d'associer les agriculteurs à la mise en valeur des plantations et de pouvoir les

rémunérer par la suite. Leurs parts sociales ont été libérées sous forme de journées de travail (500 journées pour 20 parts). Les coopérateurs ont l'usufruit de ces plantations qui représentent 15,1% de la superficie théicole (1 895 ha). Le gouvernement a décidé de réserver 35% des parts sociales à la Coopthé de Mulindi, Shagasha en détiendra 20% tandis que Mwaga-Gisakura, coopérative qui approvisionne l'usine de Gisakura en feuilles vertes, en aura 15%.

- L'Assopthé (Association des planteurs de thé) : elle n'est présente qu'à Cyohoha-Rukeri. Ses plantations ont été créées également par le gouvernement rwandais et le FED. Sa situation est similaire à celle des coopthés à une exception près : chaque membre de l'association possède un lot de 23 ares dont il s'occupe personnellement tandis que les plantations des coopthés appartiennent collectivement à la coopérative. La superficie gérée par l'Assopthé est de 852 ha (6,79% du total).

- Les plantations villageoises (Thé-Villageois ou T-V) : des agriculteurs cultivent le thé sur leurs propres champs ou sur des parcelles aménagées par l'OCIR-Thé. Il y a deux types de T-V :
 - les plantations regroupées, implantées dans des marais aménagés par l'OCIR-Thé, lequel a distribué des parcelles individuelles aux agriculteurs pour la culture du thé ;
 - les plantations isolées, se trouvant sur des collines et dans des parcelles familiales.

Les plantations villageoises couvrent une superficie de 5 540 ha (44,18% du total). Le gouvernement a réservé 10% des parts sociales à ces plantations.

- **Sorwathé** : c'est la seule usine de thé privée au Rwanda, dans la préfecture de Byumba. L'État possède 49% de son capital, parts publiques qui seront cédées si les autres actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption.

> Electrogaz

L'entreprise est aujourd'hui dans la phase de préqualification de l'opérateur privé. Le gouvernement rwandais a opté, dans un premier temps, pour la conclusion d'un contrat de gestion qui sera suivi d'un contrat de concession.

- Mise en gérance d'ELECTROGAZ
La restructuration des secteurs de l'électricité et de l'eau est menée avec l'appui de la Banque Mondiale. Des discussions sont

d'ailleurs menées avec cette dernière sur le financement des travaux de réhabilitation des infrastructures tant de l'eau que de l'électricité. Le gouvernement bénéficie en outre d'une assistance technique dans le domaine de la réforme institutionnelle. Et l'État cherche à obtenir la participation du secteur privé dans la gestion des opérations de l'entreprise.

Le ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Ressources naturelles, et celui des Finances et de la Planification invitent donc, au nom du gouvernement rwandais, les entreprises des secteurs de l'eau et de l'électricité, dotées de l'expérience nécessaire, à participer au processus de présélection pour la mise en gérance d'ELECTROGAZ. Les firmes qui souhaitent soumissionner dans le domaine de l'eau que dans celui de l'électricité, doivent le faire dans le cadre de ce processus de présélection. Celles qui ont une expérience dans seulement un seul des deux domaines seront amenées à former une « joint venture » avec

l'une des autres entreprises présélectionnées afin de pouvoir participer au processus d'appel d'offres. La présélection se déroulera selon les procédures décrites dans le document de la Banque Mondiale intitulé « Guidelines : Procurement under IBRD Loans and IDA Credits » de janvier 1995 (révisé en janvier et août 1996 et en septembre 1997). Elle sera ouverte à tout soumissionnaire des pays membres du Groupe de la Banque Mondiale tel que défini dans les directives. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations complètes ainsi que la série complète des documents de présélection en visitant le site internet : <http://rwandaelg.xservices.com>.

Les soumissions de présélection devront être transmises dans des enveloppes scellées, à l'adresse du ministère indiquée dans la notice de préqualification, au plus tard le 21 août 2000. Les enveloppes devront être libellées de la manière suivante : « Application to Prequalify for Management of Rwanda's Water and Electricity Power Utility ». La présélection des candidats sera notifiée par écrit par les ministères concernés.

> Rwandatel

Il s'agit d'une entreprise nationale de télécommunications dont le monopole a déjà été aboli. La phase actuelle du processus est sa privatisation.

> Autres opérations de privatisation

- **Redemi** (mines) : c'est une régie d'exploitation et de développement des mines ;
- **Hôtels** : « *Izuba* » au bord du lac Kivu, en préfecture de Gisenyi, « *Hôtel des Diplomates* » en plein centre de Kigali et « *l'Akagera* » dans le parc du même nom ;
- **Riziculture** : trois usines de décortilage du riz sont à vendre : **Bugarama** en préfecture de Cyangugu, **Rwamagana** en préfecture de Kibungo et **Gikonko** en préfecture de Butare ;
- **Transport** : l'**Onatracom** (Office national de transport et de communication) ;
- **Imprimerie** : **Imprisco** (Imprimerie scolaire).

Le gouvernement rwandais se désengage également des entreprises mixtes suivantes :

- **Rwantexco** (manufacture de couverture à Kigali) ;
- **Sorwathé** (compagnie de thé à Kinihira-Byumba) ;
- **Magerwa** (Magasins généraux du Rwanda en dépôts à Kigali)
- **Bralirwa** (brasserie) ;
- **Banques commerciales** (BACAR, B.C.R., B.K.) et **Banque Rwandaise de Développement** (B.R.D.) ;
- **Sonarwa** (Société nationale d'assurances du Rwanda).

Pour tout contact

SECRÉTARIAT DE PRIVATISATION

B.P. 158, Kigali, Rwanda
Tél. : (250) 75383 - 70991 - 70992 - 70989
Fax : (250) 75384

E-mail : pvs@wandatel.rwanda.rw

Pour de plus amples informations sur les privatisations au Rwanda, visitez aussi notre site :

<http://www.Rwanda.rw/economy>

Réalisé par DIFCOM - 57 bis, rue d'Auteuil - 75016 Paris
Tél. : (33-1) 44 30 19 60 - Fax : (33-1) 45 20 08 23 / 44 30 19 86

